



LOI N° 2019/015 DU 19 JUIL 2019

PORTANT PROROGATION DU MANDAT DES DEPUTES A  
L'ASSEMBLEE NATIONALE

*L'Assemblée Nationale a délibéré et  
adopté, le Président de la République  
promulgue la loi dont la teneur suit :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le mandat des Députés à l'Assemblée Nationale est prorogé pour une durée de deux (02) mois, à compter du 29 octobre 2019.

**ARTICLE 2.-** La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 19 JUIL 2019

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



*Paul Biya*  
**PAUL BIYA**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY